

Chauy Pelt

4D

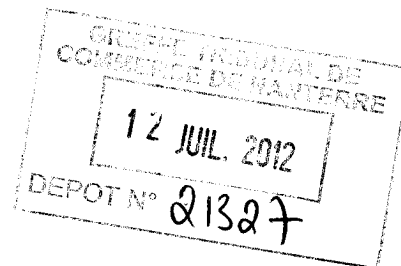
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 €

Siège social : 60, rue d'Alsace - 92110 CLICHY

RCS Nanterre B 318 918 851

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 MAI 2012 A 11 HEURES

L'AN DEUX MILLE DOUZE
ET LE 2 MAI
A 11 HEURES,



Les associés de la société 4D se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, en son nom propre ou comme mandataire.

Monsieur Laurent RIBARDIERE préside l'Assemblée en sa qualité de Président.

Monsieur Simon-Emile GUETTA et Monsieur Luc HOLLANDE, associés présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe SOUVETON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Guy ISIMAT-MIRIN, du cabinet MAZARD & GUERARD, Commissaire aux comptes, est absent, excusé.

Madame Martine MOURIER et Monsieur Roland LANNUZEL représentants des salariés sont également présents.

La feuille de présence, accompagnée des pouvoirs, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué établit que les associés présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions, ayant droit de vote, sur les 4.241.219 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été réunie en vue de délibérer, notamment sur l'ordre du jour suivant :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "La" followed by a stylized flourish.

- 1 Démission de Monsieur Laurent Ribardière de son mandat de Président,
- 2 Nomination en qualité de Président de la Société, de la société SOMIO Investment, société à responsabilité limitée au capital de 12.986.344 €, dont le siège social est 9, chemin des Dames de St-Louis – 92500 Rueil Malmaison, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 537 798 704,
- 3 Questions diverses,
- 4 Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée signée et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts actuels de la Société,
- le texte des résolutions soumis à l'Assemblée,
- le rapport du Président.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il est donné lecture du rapport du Président. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise des termes du rapport du Président,

Prend acte de la démission pour convenances personnelles à effet du 1er mai 2012, de Monsieur Laurent RIBARDIERE de son poste de Président de la Société.

Elle remercie Monsieur Laurent RIBARDIERE pour les services rendus à la société pendant la durée de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Décide de nommer en qualité de Président de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, pour une durée indéterminée avec effet au 1er mai 2012, en remplacement de Monsieur Laurent RIBARDIERE, démissionnaire :

La société SOMIO INVESTMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 12.986.344 euros
9, chemin des Dames de Saint-Louis - 92500 Rueil Malmaison,
immatriculée auprès du RCS de Nanterre sous le n° 537 798 704,
représentée par Monsieur Laurent RIBARDIERE ès-qualité de gérant.

En sa qualité de Président, la société SOMIO Investment sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société.

Monsieur Laurent RIBARDIERE ès-qualité de représentant de la société SOMIO Investment, déclare accepter le mandat ainsi confié et n'être l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à son exercice.

La rémunération des fonctions de Président de la Société SOMIO Investment est fixée à Vingt huit mille six cent neuf euros (28.609 €) H.T. par mois sur 12 mois pour l'exercice 2012.

Cette rémunération sera augmentée d'un intéressement annuel correspondant à 6,57% du résultat net du dernier exercice clos (pour exemple, pour la rémunération 2012, le résultat net pris en compte est celui de l'exercice clos de 12 mois au 31 décembre 2011) de la société 4D SAS ; cet intéressement sera payable dans les 6 mois de la clôture des comptes de la société 4D SAS.

Les frais professionnels engagés par la société SOMIO Investment pour l'accomplissement de son mandat de Président lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 3.765.005 voix sur les 4.211.547 voix présentes ou représentées, Monsieur François FRAIN, représentant 374.747 voix votant contre et Monsieur Luc HOLLANDE, représentant 71.795 voix s'abstenant.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

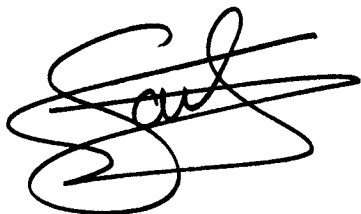
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel après lecture a été signé, conformément aux dispositions de l'article 26.3) des statuts, par le Président et le secrétaire.

*
* *



LE SECRETAIRE

*Bon pour acceptation
des fonctions de président*


LE PRESIDENT *

*Bon pour acceptation des
fonctions de président*


SOMIO Investment *

*. Signature + griffe précédées de la mention manuscrite du gérant de SOMIO Investment « Bon pour acceptation des fonctions de Président »